

COPIL national

« Déploiement de SPLS (suivi et programmation des logements sociaux) »

Compte rendu du COPIL national du 4 novembre 2015

Le support de la réunion et les supports des témoignages des régions, transmis en version électronique à l'ensemble des participants et des invités, présentent les messages clés de la réunion ainsi que les prochaines échéances.

L'ensemble de ces documents est également disponible sur le site internet : <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/comites-de-pilotage-nationaux-r435.html>

Vous trouverez ci-dessous les informations complémentaires résultant des principaux échanges tenus.

Ordre du jour

L'ordre du jour du comité de pilotage national était le suivant :

Introduction

1. Etat des lieux, bilan du déploiement national et témoignage des régions
 2. Ouverture des données du financement du logement social
 3. Point sur la dématérialisation
 4. Point sur le groupe de travail DHUP-CDC
 5. Point sur SPLS V3
 6. Point sur l'UESL
- Points divers, prochaines étapes et conclusion

Participants

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ENTITE
ALLARD	Isabelle	DREAL Rhône-Alpes
BAYARD	Georges	SGMAP
BONNET	Jean-Louis	USH
CANONNE	Estelle	DGALN/DHUP/PH2
CLAUDON	Marie-Laurence	CEREMA, Equipe projet nationale

COUTANT	Véronique	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
D'ANDURAIN	Camille	EY, Equipe projet nationale
DEMOULIN	Vincent	DREAL Pays de la Loire
DUTERTRE-MALETRAS	Laurence	UESL
FERRE	Antoine	USH
GADEA	Michèle	CEREMA
LEPLAT	Claire	DGALN/DHUP
MARANTZ	Mathilde	ARRA
MATHIEU	Yannick	DREAL Rhône-Alpes
MATHONNET	Sabine	DREAL Rhône-Alpes
PRZYBYLSKI	Mathieu	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
TAVANO	Lauriane	DREAL Auvergne

Introduction

Y. Mathieu, DREAL Rhône-Alpes

- Le déploiement de SPLS dans la région Rhône-Alpes est un sujet particulièrement suivi et a été ainsi notamment mis en avant lors des dernières journées d'information régionales, soulignant l'intérêt du projet pour la programmation du logement social et pour la collaboration pour ce déploiement entre les équipes de deux régions bientôt fusionnées (Rhône-Alpes et Auvergne).
- L'inscription de la région Rhône-Alpes dans la dernière vague de déploiement SPLS a permis de bénéficier de l'expérience passée des régions déjà déployées, notamment pour alimenter la réflexion avec des gestionnaires disposant déjà d'outils propres et de méthodes particulières. Les chefs de projet régionaux, ARRA et DREAL, soulignent ainsi la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs, gestionnaires et maîtres d'ouvrages, en particulier pour les sessions de formations.
- La région Rhône-Alpes aborde actuellement la phase finale de déploiement, marquée par l'écriture des chartes, et compte s'appuyer sur l'outil SPLS pour proposer une problématique d'harmonisation des processus et d'échanges de bonnes pratiques entre les territoires. La région Auvergne travaille également à l'élaboration de ses chartes territoriales (départementales).
- Les chefs de projet régionaux en Rhône-Alpes perçoivent d'ores et déjà les effets positifs de l'utilisation de SPLS, qui permet un suivi plus simple et le constat d'environ 5 000 opérations déjà programmées pour 2016 (par rapport à un objectif 2015 de 13 500 logement sociaux pour lesquels la consommation des crédits est encore faible),.
 - Sur ce sujet, la région souligne l'intérêt pour les gestionnaires et pour la DREAL de disposer le plus tôt possible des montants de dotations alloués à la région, transmis par la DHUP sur la base du budget Logement.

C. Leplat, DHUP / PH

- A l'occasion de ce comité hébergé en région Rhône-Alpes, C. Leplat tient à rappeler que la tenue de comités de pilotage SPLS déconcentrés (hors de Paris) constitue un moyen important pour l'équipe projet nationale de souligner la mobilisation des acteurs territoriaux.
- Cette troisième phase de déploiement de l'application SPLS, qui permet de déployer dans les dernières régions métropolitaines françaises, bénéficie de l'expérience des chefs de projet régionaux des précédents déploiements, et des bons retours des utilisateurs actuels.
- Le déploiement SPLS est bâti sur un partenariat entre l'ensemble des acteurs, ceux-ci étant fortement impliqués dans la démarche et fournissant un effort réel de partage d'informations et de pratiques.
- Cette phase d'achèvement de déploiement permet d'envisager des possibilités pour les DREAL pour un travail d'harmonisation des pratiques des instructeurs. Pour l'ensemble des acteurs, la fin du déploiement de l'outil s'accompagne d'un intérêt croissant des utilisateurs pour la dématérialisation à travers l'expérimentation aujourd'hui en cours en Bretagne et Pays de la Loire.

M. Przybylski, DHUP / PH4

- Dans cette dernière vague de déploiement, le projet SPLS est pris en charge par des chefs de projet également concernés par la réforme territoriale à travers la fusion des régions. Les chefs de projet sont invités à remonter les difficultés rencontrées ou prévues, ainsi que leurs estimations de gains de productivité relatifs à cette fusion, de manière à alimenter notamment les réflexions des autres régions.

1. Etat des lieux et bilan du déploiement national de SPLS et témoignage des régions

Cf. pages 6 à 10 du support du COPIL national

V. Coutant, DHUP / PH4

- La rédaction des chartes de gestion SPLS par les chefs de projet des régions en cours de déploiement, et la saisie en ligne des demandes par les maîtres d'ouvrage, marquent la phase finale de déploiement de l'application.
- Par son aspect partenarial, le déploiement de l'application permet aux acteurs d'un même territoire de prendre mieux conscience de l'hétérogénéité des pratiques de programmation et d'instruction, et éventuellement de lancer une démarche d'harmonisation.
- L'application permet de prendre en compte cependant les disparités locales, par exemple en demandant au maître d'ouvrage de rappeler des spécificités de son opération ou au gestionnaire de rajouter des paramètres locaux (respect de labels particuliers, proximité de transports ou de commerce...).
- La comparaison des pratiques de programmation suscite des réflexions territoriales sur la maturité des opérations et notamment sur le degré de fiabilité nécessaire pour proposer un

financement étatique (à quel stade les opérations prévisionnelles peuvent-elles être considérées comme suffisamment sûres pour être validées).

- La programmation est en cours dans les régions déployées et dans les régions en déploiement.
 - Pour les régions ayant mis en place l'outil en 2015, cette programmation se fait selon des calendriers variables de déploiement, ce qui explique les écarts importants de nombre d'opérations en instance ou programmées à date. Cependant, le nombre d'opérations en instance dépasse déjà proportionnellement le nombre d'opérations de la précédente vague de déploiement.
 - Les opérations notamment de délégataires peuvent également ne pas encore être programmées, étant encore en attente des conseils communautaires.
 - Pour les régions déployées, hors la région Ile-de-France qui n'a encore réalisé qu'un déploiement partiel de l'outil, le vivier d'opérations inscrites dans l'application dépasse à date les objectifs : ces régions atteignent un total de 107% des objectifs de programmation.
 - Le nombre d'opérations indiqué n'est cependant pas définitif, certaines opérations pouvant être rejetées ou reportées en 2017. La programmation 2016 comprend les reports de 2015 qui représentent un volume difficile à estimer.

Témoignages

Synthèse du retour des régions en déploiement en 2015

Rhône-Alpes

I. Allard, DREAL Rhône-Alpes

M. Marantz, ARRA

Cf. support dédié « 20151103-PresentationSPLS_COPILNat-4Novembre-V2.pdf »

- L'équipe projet régionale de Rhône-Alpes a conçu son comité de pilotage comme un lieu de rassemblement de l'ensemble des partenaires du financement du logement social, et a choisi d'intégrer dans la démarche la totalité des organismes maîtres d'ouvrage acteurs de la région, sans prendre en compte un seuil minimum de production annuelle de logements.
 - Le délégataire Grenoble Alpes Métropole a cependant déjà l'usage d'un autre outil, Agapeo, et n'utilise ainsi pas SPLS.
 - Il est constaté aujourd'hui cependant que le principe de saisie de la programmation dans SPLS par des organismes présentant un volume faible de production de logements sociaux rencontre des difficultés : ainsi, les personnes actuellement formées n'auront potentiellement pas l'expérience de leurs confrères dans des organismes plus importants, et auront moins d'aisance à saisir correctement leurs opérations. Une réflexion est en cours pour proposer que les services gestionnaires

- saisissent ces opérations d'organismes ne produisant pas annuellement, afin d'assurer la qualité de la demande déposée dans l'application.
- Globalement, la démarche de déploiement a permis de constater une volonté générale des délégataires pour partager le même vocabulaire que les services gestionnaires des DDT.
 - Suite à la forte mobilisation des acteurs locaux, une session de formation supplémentaire a été organisée par l'équipe projet régionale. Celle-ci a également noté un besoin de formation des gestionnaires locaux, remonté à la DHUP.
 - La charte régionale SPLS est en cours d'élaboration, nourrie par les remontées des ateliers territoriaux, en particulier sur les éventuelles demandes de modifications des processus de programmation sur la base de l'état des lieux actuel des pratiques de programmation.
 - Les chartes sont également nourries des réunions tenues par l'ARRA avec les maîtres d'ouvrages locaux, ces échanges ayant permis de discuter de l'utilisation de l'outil et de l'optimisation des processus et des calendriers.
 - Ces ateliers ont notamment pu souligner l'existence de débats sur le rajout ou non d'informations complémentaires à renseigner dans SPLS selon les pratiques actuelles de programmation des gestionnaires et maîtres d'ouvrage.
 - Le document de charte comprendra à la fois les principes généraux à l'échelle régionale, et la liste et l'explication des particularités locales. Ces éléments permettront d'affiner le dialogue de gestion, en explicitant les positions des maîtres d'ouvrage demandeurs et les choix faits par les gestionnaires.
 - Dans le cadre d'un changement de périmètre (avec la fusion des régions Rhône-Alpes et Auvergne) et d'une progressive évolution des pratiques, l'équipe projet régionale prévoit un besoin d'accompagner sur la durée l'appropriation de l'outil sur son territoire.

Auvergne

L. Tavano, DREAL Auvergne

Cf. support dédié «151104_-_COPIE_SPLS_Lyon_-_intervention_DREAL_Auvergne.pdf»

- Notamment en comparaison avec la région Rhône-Alpes, la région Auvergne représente un petit volume de production de logements sociaux, avec un objectif de 1 020 logements en 2015, soit un volume comparable à Grenoble. La programmation régionale se caractérise par un focus sur le territoire de Clermont-Ferrand, et par la préférence d'un recours aux produits PLUS et PLAI.
 - L'équipe projet régionale connaissant bien ce contexte et ses déclinaisons opérationnelles dans les territoires, le déploiement se réalise avec un recours limité aux équipes du Cerema.
 - Le déploiement de l'application représente pour la DREAL notamment une opportunité de mobilisation partenariale, avec pour effet de redynamiser et de développer des réseaux déjà existants grâce à un renforcement du lien avec les gestionnaires et les délégataires. Les possibilités d'analyse des données dans

l'infocentre SISAL-SPLS ont également donné un nouveau souffle à la prise en main des infocentres dans les DDT.

- Prenant en compte ce contexte spécifique, les chefs de projet régionaux ont souhaité proposer à l'ensemble des maîtres d'ouvrage de les inclure dans le déploiement.
 - Certains parmi les organismes aux productions les moins importantes ont cependant pu ne pas déployer l'outil, en raison en particulier d'un manque de ressources humaines internes pour cette démarche.
- Ces acteurs étant très locaux et très diversifiés, et présentant des particularités de processus distinctes entre territoires, l'équipe projet régionale a choisi d'adapter son déploiement au niveau départemental. Les chefs de projet ont ainsi interprété le déploiement de l'application comme une opportunité de partage informatif des pratiques locales actuelles, plutôt que comme une proposition immédiate de démarche d'harmonisation.
 - A la demande des maîtres d'ouvrages, les ateliers de travail sur le processus de programmation et les sessions de formation ont été fusionnés, de manière à permettre aux personnes d'être formées au plus près du besoin de saisie.
 - Une charte régionale est réfléchie au niveau des chefs de projets régionaux, mais sera ainsi ensuite adaptée au niveau territorial.
- Les chefs de projet régionaux en Auvergne relèvent plusieurs éléments qui ont favorisé le bon déroulement du déploiement :
 - L'équipe a pu s'appuyer sur un corpus de documents et sur le partage des expériences des régions déployées, et a pu identifier les points éventuels d'achoppement et les éléments facilitateurs de la démarche.
 - Le décalage du calendrier de déploiement a permis aux utilisateurs de se former immédiatement sur SPLS V2, soit la version actuellement en place de l'application.
 - Le lancement de la campagne d'habilitations dès le début de la vague 2015 de déploiement, et l'identification rapide de référents dans chaque structure, ont permis de commencer à travailler rapidement avec les maîtres d'ouvrage et de construire leur confiance dans le projet.
- Les enjeux relevés par l'équipe projet pour la fin de ce déploiement concernent les attentes des maîtres d'ouvrages pour la dématérialisation, et les attentes des gestionnaires pour l'utilisation de SPLS pour remplacer l'applicatif intranet de la DREAL Auvergne déjà en place. Par ailleurs, la constitution d'une nouvelle délégation des aides à la pierre pour le territoire de Clermont-Communauté doit faire l'objet d'un accompagnement spécifique, afin notamment de prendre en compte leurs interrogations dans le projet de charte.
- L'équipe projet prévoit également de réaliser un guide très opérationnel (« pas à pas ») pour les maîtres d'ouvrage, notamment pour ceux qui n'auront pas été formés lors des sessions. Ce document devra être régulièrement actualisé par la région.

Synthèse du retour des régions expérimentatrices

V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

Cf. support dédié «4239H15VD_diaporama_COPIE_SPLS_4nov.pdf», pages 1 à 4

- Si les régions expérimentatrices avaient dû initier avec SPLS V1 une méthode de déploiement fondée sur le partenariat entre les DREAL et les AR HLM, le déploiement de SPLS V2 vient à présent alimenter un outil utilisé au quotidien par l'ensemble des services publics et privés du financement du logement locatif social.
- Cependant, le déploiement de SPLS V2 durant l'été a pu susciter des questionnements, en particulier sur l'apparition de nouveaux onglets, qui n'avaient pas fait l'objet d'explications précises sur le rôle des maîtres d'ouvrage.
 - Les régions expérimentatrices indiquent être demandeuses d'éléments méthodologiques, détaillant notamment les nouveaux onglets, les natures d'opérations (plusieurs produits nouveaux sont désormais intégrés, souvent mal connus des maîtres d'ouvrage), et sur les éléments obligatoires à saisir pour une demande.
- Les régions expérimentatrices utilisent également fréquemment les données de l'infocentre SPLS-SISAL, les DREAL éliminant alors les opérations revenant à la fois dans l'infocentre SISAL et dans l'infocentre SPLS pour permettre une vision globale du suivi du financement des opérations.
 - Ce retraitement, réalisé notamment pour les bureaux des CRHH et à la demande des gestionnaires, ainsi que, sous un format d'extractions, à la Caisse des Dépôts et Consignations et à l'UESL – Action logement, demande cependant du temps aux DREAL. Par ailleurs, la dépendance des gestionnaires à l'égard des DREAL pour obtenir ces informations pose question.
 - La mise à disposition d'un infocentre consolidé SISAL-SPLS, et l'ouverture de cet outil aux gestionnaires, sont ainsi fortement attendus.
- En Pays de la Loire, à la suite d'un accord pendant le dernier CRHH, l'infocentre est par exemple utilisé pour proposer un suivi des opérations à des dates précises, mentionnées désormais dans la charte de gestion. Ce principe permet de laisser de la place aux dialogues de gestion locaux, sur la base d'un calendrier commun avec notamment, à fin novembre, un premier grand *reporting* des opérations pour l'année prochaine, afin de répondre début décembre à l'enquête de la DHUP.
 - Ce système a ainsi permis de faire remonter pour la région une estimation de 6 500 logements pour 2016.
- L'expérimentation Eco-PLS est en cours en Nord-Pas-de-Calais ainsi qu'en Lorraine. Cette expérimentation est cependant ralentie suite à une grosse difficulté d'intégration des informations dans le module.
 - Cette difficulté est due à l'instabilité des informations transmises, due à une évolution majeure de l'outil de la Caisse des Dépôts. Une prochaine intégration de données portant jusque fin octobre devrait avoir lieu prochainement.

M. Przybylski, DHUP / PH4

- Le projet SPLS intègre de fait dans un grand nombre de territoires un objectif d'harmonisation des pratiques du financement, notamment pour faciliter le travail et la réflexion sur les opérations de la part des maîtres d'ouvrage.
- En effet, bien que le projet soit technique et porte sur le déploiement d'un outil informatique, la démarche partenariale de SPLS permet d'aborder des enjeux de coordination, et de faire dialoguer les gestionnaires et les maîtres d'ouvrages afin d'explicitier les problématiques et les besoins de chacun.
 - La rédaction des chartes de gestion SPLS permet de citer les macro-critères utilisés lors de la sélection des opérations à financer par les instructeurs, et de proposer ainsi une plus grande transparence pour les maîtres d'ouvrages.
- Outil au service de la programmation, le portail SPLS facilite les échanges mais n'a pas vocation en soi à modifier les pratiques de programmation – en particulier, SPLS n'ôte pas l'opportunité de programmer des délégataires.
- La remontée des informations dans les infocentres SISAL-SPLS donne aux acteurs du financement du logement social une opportunité de faciliter leur suivi. Cependant, les données issues de SPLS doivent être critiquées et contextualisées, et ce rôle reste assumé par les acteurs locaux qui disposent d'une connaissance du terrain.

Témoignage de la mise en œuvre de la fusion à venir des régions Auvergne et Rhône-Alpes

I. Allard et Y. Mathieu, DREAL Rhône-Alpes

L. Tavano, DREAL Auvergne

M. Marantz, ARRA

- Les deux régions qui fusionneront au 1^{er} janvier prochain recouvrent un territoire très divers, avec des problématiques de contexte et de volume très différents.
 - Ainsi, la région Rhône-Alpes rencontre des problématiques Habitat particulières dues à sa démographie, la région étant appelée à devenir prochainement la plus importante en termes de population en France.
 - Les données de SPLS sur la programmation resteront ainsi très différentes entre les deux anciennes régions. En comparaison, les données de l'ANAH apparaissent plus complémentaires.
- Afin de préparer la fusion des deux régions concernées en une grande région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), les équipes DREAL se sont rencontrées dernièrement pour discuter des problématiques Logement.
 - La région Rhône-Alpes relève un point d'attention sur ce travail, avec le départ prochain d'un des chefs de projet régionaux (A. Néron).
 - Les équipes ont commencé à travailler ensemble depuis la fin de l'année 2014.
 - La carte mentale des deux équipes de la DREAL reste encore très territorialisée, avec des équipes concevant la future région AURA à partir de leur connaissance de leur terrain et non du périmètre des deux territoires fusionnés.

- Des évolutions seront également à prévoir dans la constitution des équipes, avec notamment un transfert géographique à prévoir des équipes vers Lyon. Pour prendre en compte les spécificités auvergnates, il reste néanmoins possible que des agents demeurent également à Clermont-Ferrand.
- La fusion des équipes Logement aura également un impact sur les associations et les autres acteurs de l'habitat.
 - Les modes de réflexion et travail partenarial par exemple avec les AR HLM et le Cerema devront être revus.
- Concernant le projet SPLS, la fusion intervient entre régions déployant simultanément l'outil.
 - Les deux régions prévoient d'utiliser l'année 2016 pour tester l'outil et progresser dans l'harmonisation des pratiques, avant d'adapter la charte pour prendre en compte la mise en œuvre de la fusion.

M. Przybylski, DHUP / PH4

- La fusion des régions en France prendra place dans des contextes et des objectifs très différents selon les territoires.
- Le projet SPLS cependant aura permis de mettre autour de la table les équipes locales, afin de construire un vocabulaire commun de la programmation et de l'instruction du logement locatif social. Cet aspect devrait faciliter les discussions des différentes équipes fusionnées.
- L'équipe projet nationale indique être intéressée d'obtenir des informations de la part des équipes sur la réflexion autour de la mise en œuvre de la fusion des régions. Plus que leurs solutions par définition très contextuelles, les régions fusionnées sont invitées à remonter leurs pratiques et leurs méthodes de discussion, afin que l'équipe projet nationale puisse partager ces bonnes pratiques et expériences auprès des autres régions.

Questions

Serait-il possible d'obtenir plus d'informations sur les natures d'opérations, cet élément étant à détailler plus avant dans SPLS depuis la mise en place de la V2 ?

L'équipe projet nationale rédigera une documentation à cet effet, à partir des documents fournis habituellement aux gestionnaires.

Cette documentation est en effet nécessaire pour éviter le dépôt erroné de demandes par les maîtres d'ouvrages, étant donné qu'une demande déposée sur la mauvaise nature d'opération ne peut pas être prise en compte par les gestionnaires : le maître d'ouvrage devra obligatoirement supprimer sa demande erronée, et la recréer sur la bonne nature d'opérations.

Quelles seront les suites de l'expérimentation du module Eco-PLS, portant sur les éco-prêts logements sociaux ?

Une réunion d'avancement sera prochainement planifiée en janvier pour recueillir les retours d'expériences des deux régions expérimentatrices.

Cette expérimentation en cours fera également l'objet d'un point dans le cadre de la réflexion actuelle entre la DHUP et la CDC sur les processus d'instruction. En effet, la modalité d'instruction actuelle de l'Eco-PLS, qui ne respecte pas le schéma habituel des produits de financement pour les instructeurs tant la CDC ou Etat-déléataires que maîtres d'ouvrages, impacte négativement l'utilisation de ce produit, qui n'atteint actuellement pas les objectifs demandés (70 000 éco-prêts par an). Enfin, les services nécessitent des informations précises au logement individuel, soit une granularité difficile à obtenir.

Cette discussion dans un premier temps organisationnelle devra intégrer la question de la mutualisation de l'instruction avec le crédit CPER (contrat plan Etat/ Régions), et faire intervenir les services de qualité de la construction.

D'autres produits de réhabilitation seront-ils intégrés dans SPLS ?

Oui, l'intégration de l'ensemble des produits de réhabilitation est prévue dans SPLS à terme.

Un guichet unique du suivi et de l'instruction du renouvellement urbain est-il envisagé ?

Cette problématique de guichet unique, mettant à disposition un seul outil intégrant les produits ANRU, a été repérée par l'équipe projet nationale, qui a déjà pu présenter plusieurs fois à l'ANRU l'outil SPLS et ses possibilités d'intégration de problématiques de renouvellement urbain. Un tel guichet unique contribuerait à donner une vision claire et globale du financement du logement social. La convention tripartite entre l'ANRU, la CDC et la DHUP ne mentionne pas l'outil de suivi retenu pour les produits de financement du nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU 2). L'équipe projet nationale reviendra vers l'ANRU à ce sujet.

Il est à noter que les équipes de l'ANRU ont des méthodes de travail propres, avec notamment des pratiques de programmation peu formalisées pour les instructeurs, et une habitude de ne pas travailler au niveau régional, mais au niveau national ou territorial. Ainsi, les équipes ANRU ne travaillent habituellement pas avec les DREAL. Pour rappel, l'ANRU n'est pas sous tutelle du ministère en charge du Logement, mais sous tutelle du ministère en charge de la politique de la Ville.

Les équipes disposent-elles d'un suivi du financement par les produits ANRU ?

Oui, ce suivi du PNRU 1 est effectué par la DHUP à travers la remontée d'informations dans l'infocentre. Cependant, ces éléments restent peu nombreux et ne concernent que les opérations déjà financées.

Cette opacité suscite des difficultés opérationnelles pour les instructeurs, que l'UESL, qui a un rôle de portage financier du PNRU2, est invité à faire remonter aux équipes ANRU. Les DREAL sont également invitées à demander aux équipes locales, qui peuvent être membres de groupes de travail lancés par l'ANRU sur le PNRU 2, de relayer leur besoin d'un outil centralisé de suivi.

Quels seront les impacts si l'ANRU n'est pas intégré dans la dématérialisation à travers SPLS ?

Cette absence de l'ANRU conduira de fait à une dichotomie à gérer pour les instructeurs et pour les maîtres d'ouvrages. Cet enjeu sera abordé dans un second temps par l'équipe projet nationale dans ses discussions avec l'ANRU.

2. Ouverture des données du financement du logement social

Cf. pages 12 à 14 du support du COPIL national

M. Przybylski, DHUP / PH4

V. Coutant, DHUP / PH4

- Les partenaires n'ayant pas encore renvoyé à la DHUP la convention d'accès et de diffusion des données du financement du logement social sont invités à la retourner signée au plus tôt.
- La fusion des infocentres SPLS et SISAL, ou infocentre consolidé, se fonde sur l'univers consolidé déjà précédemment mis en place aux périodes de fin de gestion, mais complétés avec la phase programmation. Cet infocentre consolidé est actuellement en test.
 - La séparation de ces deux sources d'informations correspond à une différence de statut de données : en effet, si les données SISAL sont purement publiques, les données SPLS sont issues d'un accord partenarial. Leur diffusion devait ainsi faire l'objet d'un accord commun de principe d'accès, qui a permis de définir des règles conventionnelles d'usage.
 - Cette séparation des données a permis également de traiter et garantir leur fiabilité avant leur mise à disposition aux acteurs du logement social.
 - Une refonte de l'infocentre est également en cours, sous le nom de SISAL 3, devant permettre de faire des actualisations de données en temps réel plutôt qu'à fréquence journalière. Cette évolution permettra notamment de mieux servir les périodes de fin d'année, pendant lesquelles la programmation est temporellement concentrée.
- Les personnes qui auront accès à l'infocentre seront responsables individuellement pour leur utilisation des données, et devront être formées à cet outil. Les utilisateurs auront également un rôle de veille au niveau local, pour indiquer s'ils repèrent anomalies ou écarts injustifiés.
- Une formation des correspondants DREAL, et éventuellement des partenaires, devra également être prévue en 2016 pour assurer le bon usage et la bonne compréhension des données SPLS, PLH, et permis de construire.
- Depuis la mise en place de SPLS V2, les organismes maîtres d'ouvrages ont désormais la main sur leurs fiches signalétiques et peuvent ainsi mettre directement leurs données à jour dans l'application. Cet élément, et le travail en cours sur RPLS, devraient permettre à l'équipe projet nationale de contribuer à l'élaboration d'un annuaire HLM actualisé.
 - Un tel annuaire reste en effet difficile à tenir à jour, nécessitant un suivi journalier des organismes en particulier concernant les fusions d'organismes, ou les dénominations multiples d'un même organisme. Par exemple, un Organisme Public de l'Habitat dispose fréquemment de deux noms, un nom officiel inscrit au registre de commerce, et un nom usuel.

A. Ferré, USH

J.-L. Bonnet, USH

- L'USH note avec intérêt les possibilités que représente SPLS concernant la mise à jour de l'annuaire HLM, et souligne que l'association a un rôle d'autorité sur ce sujet, disposant le plus en amont des informations d'évolutions des organismes maîtres d'ouvrages.
- L'USH indique également qu'une réflexion de refonte du système d'annuaire est en cours, afin que les organismes puissent directement mettre à jour leurs données.
 - Ces pistes de travail devront être rapprochées des réflexions actuelles sur les mouvements de personnels, sur le système d'authentification Cerbère et sur le besoin d'une revue de droits sur les applications ministérielles.
- L'USH se rapprochera de la DHUP pour évaluer la possibilité d'industrialiser ces remontées d'informations pour constituer un annuaire à jour.
- On constate que certaines données sont à la fois demandées dans l'application SPLS et dans les enquêtes de l'Observatoire de la Production Locative (OPL), même si le périmètre des organismes concernés n'est pas exactement le même entre les deux outils de remontée.
 - Afin de supprimer la contrainte pour les maîtres d'ouvrage de ressaisir les mêmes informations dans deux outils différents, il serait possible d'utiliser les données SPLS pour renseigner l'outil OPL.
- Cette démarche demande cependant un travail pour mieux comprendre le fonctionnement interne des organismes, et assurer que les personnes renseignant dans SPLS sont bien les mêmes personnes qui répondent à OPL.
 - Pour cela, il est proposé d'identifier des organismes maîtres d'ouvrage volontaires dans des régions expérimentatrices, et de créer une requête dans SPLS spécifique à OPL. Cette requête, qui serait utilisée trois fois par an, permettrait de tester la cohérence des données extraites. Les organismes volontaires seront invités à vérifier les données de leurs opérations peu avant chacune de ces extractions.

Questions

Outre pour l'enquête OPL, SPLS permet-il de suivre la programmation pour d'autres demandes de remontées à destination des partenaires ?

Oui, la DREAL Pays de la Loire indique ainsi notamment qu'il est possible via des requêtes d'extraire des données dans SISAL sur les logements financés PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, pour l'UESL-Action Logement), ainsi que de suivre la surcharge foncière. Ainsi, un exemple de requête permettant d'extraire les données sur les logements financés PEEC est disponible à l'emplacement : SISAL / Région Pays de la Loire / FREAL / 2-Céline, et se nomme « 3-Liste des opérations Action Logement ». Par ailleurs, pour extraire des données relatives à la surcharge foncière, il est possible de préparer une requête en utilisant l'item « type de financement », puis en choisissant « surcharge foncière ».

Pourquoi est-il nécessaire d'effectuer un suivi régulier de l'annuaire HLM ?

Le suivi des organismes et de leur historique est important en particulier pour le suivi du système comptable (Chorus), afin de garantir la continuité du versement des fonds même en cas de fusion d'un organisme entre la décision de financement d'une opération et sa clôture. Le système Chorus est ainsi de fait le système le plus à jour pour obtenir une vision globale des organismes maîtres d'ouvrages. Les acteurs du logement social ont également besoin de pouvoir identifier l'historique des logements, leur appartenance successive au patrimoine de différents bailleurs, notamment afin d'intégrer ces éléments dans les analyses financières pluriannuelles.

Cette problématique de besoin d'un référentiel commun est remontée en particulier pour le suivi du SNE et la mise en place de RPLS (immatriculation au fil de l'eau).

Le répertoire SIRENE n'est-il pas suffisant pour ce suivi ?

Si le SIREN est un élément pris en compte dans les annuaires HLM et dans le référentiel de la DHUP, cet élément n'est cependant pas suffisant : ainsi, on constate que plusieurs organismes utilisent le même SIREN pour leur établissement principal et leurs filiales. Il est ainsi nécessaire de suivre les SIRET.

L'USH dispose déjà d'accès à l'infocentre. La signature de la convention et l'ouverture à l'infocentre SPLS se traduira-t-il par deux accès différents ?

Non, le compte en vigueur permettra d'accéder à la même plateforme Business Objects, sur laquelle seront désormais disponibles les deux sources de données.

3. Point sur la dématérialisation

Cf. pages 16 à 19 du support du COPIL national

M. Przybylski, DHUP/PH4

- La version 3 de SPLS complètera la partie Dématérialisation avec des verrous. Ces éléments pourront être bloquants ou non, et serviront en particulier d'aide à l'instruction, ainsi que d'incitation à homogénéiser les pratiques.
 - La dématérialisation aura ainsi un rôle à jouer pour garantir le sérieux du suivi financier des aides à la pierre et responsabiliser les différents acteurs, tant gestionnaires Etat que délégataires.
 - Un point d'avancement sur la dématérialisation sera prochainement mis en place avec les régions expérimentatrices, et permettra de discuter en particulier de SPLS V3 et des besoins pour une future V4.
- Afin de respecter le calendrier prévu, SPLS V3 n'intégrera pas la signature électronique, qui sera livré en mars 2016.

- Le système retenu pour garantir l'opposabilité juridique est un système d'authentification forte (par le Cerbère ou par un engagement conventionnel des maîtres d'ouvrages sur le respect de pratiques) complété par un cachetage dans l'application. L'utilisateur identifié comme télé-verseur sera responsable pour son organisme du télé-versement de la pièce sur une plateforme dédiée.
- Ce choix répond à une problématique de légalité, mais également pragmatique, permettant de mettre en place rapidement des évolutions compatibles avec les pratiques actuelles tant des maîtres d'ouvrage que des services instructeurs.
- Des informations sont également prises concernant le dispositif en place @ctes, un mécanisme technique déjà implémenté chez les maîtres d'ouvrage, relativement simple et assurant un niveau de sécurité juridique accepté par le ministère de l'Intérieur.
- L'expérience du SGMAP pourra être sollicitée pour avis sur ces solutions.
- Des travaux sont actuellement en cours autour du système Cerbère, afin d'évaluer les enjeux d'un recours à un tiers de confiance, qui permettrait de ne pas avoir besoin d'une authentification forte. Cette solution est envisageable dans le cadre spécifique du logement social, qui constitue un secteur particulièrement restreint aux acteurs connus.

Témoignage des régions expérimentatrices de la Dématérialisation

Pays de la Loire

V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

Cf. support dédié «4239H15VD_diaporama_COPIE_SPLS_4nov.pdf», pages 5 à 12

- L'expérimentation dématérialisation est en cours dans deux régions géographiquement proches, ce qui permet des partages d'expériences faciles entre les équipes projet régionales. Les deux régions partagent ainsi la même méthode de déploiement, fondée sur l'utilisation de « fiches anomalies » (fiches reprenant des incidents, tels qu'une incompréhension du système, un blocage, une difficulté métier, un lien manquant avec une autre partie de l'application...)
 - Les deux régions font actuellement identifier par les maîtres d'ouvrages les opérations qu'ils souhaitent utiliser pour cette expérimentation de dématérialisation.
- Dans les deux régions, des réunions de restitution seront organisées au 1^{er} trimestre 2016, après la fin de gestion.
 - Ces réunions auront pour but d'étudier l'utilisation des pièces justificatives actuellement demandées en instruction, afin d'élaborer un vocabulaire commun et de déterminer l'intérêt de chaque pièce. Les conclusions de ces réunions serviront de base de réflexions sur la mise à jour de la liste réglementaire de pièces justificatives.

- Les organismes et services volontaires de Pays de la Loire ont déjà pu travailler sur SPLS V2 et faire remonter des retours d'utilisateurs : 16 fiches-incidents ont été validées et remontées à la DHUP par l'équipe projet régionale, 5 autres fiches sont en cours d'élaboration.
 - L'équipe projet nationale est ensuite chargée de vérifier la demande et d'y apporter une réponse, par exemple une explication ou l'inscription d'un besoin d'évolution de l'application dans une prochaine version.
 - Les demandes remontées concernent l'absence de pièce sur la prorogation des délais ou sur le permis de construire, la liste des contrôles bloquants ou la demande d'un accusé de réception.
- Les retours actuels sur cette expérimentation demeurent globalement positifs, mais suscitent des interrogations sur les organisations et sur les processus de programmation, d'instruction et de suivi.
 - La dématérialisation correspond à une modification forte d'habitudes de travail, nécessitant un temps d'adaptation et d'appropriation par les différents services maîtres d'ouvrages et gestionnaires, variable selon les équipes.

E. Canonne, DHUP / PH2

- La dématérialisation dans SPLS s'accompagne de proposition de textes réglementaires, dont un nouveau chapitre dans l'article R 333-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) qui prend en compte les conclusions du groupe de travail Dématérialisation.
 - Ce chapitre proposera notamment la prorogation de délais supplémentaire exceptionnelle de 2 ans, le paiement de l'acompte en acquisition-amélioration (et non uniquement au démarrage des travaux), l'extension de délais pour le prêt PLS, la suppression de la limite de durée de convention à 40 ans.
 - Une concertation avec les partenaires de l'habitat devrait prochainement commencer sur cette proposition.
- La liste des pièces justificatives nécessaires à l'instruction sera également extraite du CCH et précisée dans un arrêté simple du ministère du Logement.

Questions

Qui modifie l'adresse mél générique de réception des notifications ?

Après vérification par l'équipe projet nationale, l'adresse mél générique d'un maître d'ouvrage peut être modifiée directement dans l'application par un administrateur, un gestionnaire délégué ou un gestionnaire principal.

Certaines pièces semblent ne pas pouvoir être versées en plusieurs versions (écrasement de la première version par la seconde) ?

Effectivement, pour des raisons notamment de stockage, certaines pièces ne devront être renseignées qu'une seule fois, valables à l'instant du dépôt et au moment de l'instruction.

Pour ces pièces spécifiques, l'écrasement des fichiers par des versions ultérieures sera vérifié par l'équipe projet nationale.

Sera-t-il possible d'avoir un retour des régions expérimentatrices de dématérialisation sur le besoin ou non de disposer de pièces signées ?

Ce sujet a déjà été étudié dans le groupe de travail Dématérialisation, qui a permis de lister les pièces actuellement effectivement demandées. Cette liste sera mise à jour, certaines pièces portant sur des informations déjà demandées dans SPLS, comme le plan de financement (un onglet présent dans SPLS) ou le plan de situation (SPLS V3 intègrera la géolocalisation des opérations).

SPLS est-il en lien avec l'outil LOLA ?

Une réflexion est en cours sur la refonte de ce logiciel de simulation du loyer d'équilibre des opérations locatives. LOLA pourra être à terme lié ou intégré à Galion-SPLS, dès lors qu'il sera stabilisé et actualisé.

Ce logiciel est décrit au lien suivant : <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/lola-calcul-du-loyer-d-equilibre-des-operations-a1258.html>.

4. Point sur le groupe de travail Dématérialisation DHUP-CDC

Cf. page 21 du support du COPIL national

M. Przybylski, DHUP / PH4

- Ces réunions du groupe de travail Dématérialisation DHUP-CDC permettent aux deux équipes d'établir un vocabulaire commun, et de prendre en compte la version actuelle et la version à venir d'ALLEGRO, l'outil utilisé par la CDC pour l'instruction de ses prêts.
- Les réflexions sur les processus de programmation se tiennent sur une temporalité plus longue afin de prendre en compte la complexité des différents processus de programmation des produits.

5. Point sur SPLS V3

Cf. pages 23 à 24 du support du COPIL national

Question

Comment fonctionnera l'évolution de la bourse aux opérations ? Le gestionnaire utilisera-t-il pour cela un maître d'ouvrage fictif ?

Le gestionnaire en charge de la programmation proposera une opération, à laquelle n'importe quel maître d'ouvrage, local ou non, pourra répondre. La bourse aux opérations fonctionnera comme un appel à projets, lancé par le service instructeur, sans recours à un maître d'ouvrage fictif. Un point

sera fait sur cette fonctionnalité pendant les prochaines conférences téléphoniques des chefs de projet régionaux, prévues le 16 novembre prochain.

6. Point sur l'UESL

Cf. page 26 du support du COPIL national

L. Dutertre-Maletas, UESL

- Un point sera prochainement organisé entre l'UESL et l'équipe projet nationale, afin de discuter des modalités d'intégration de l'Action Logement dans le système SPLS.
- Un bilan est actuellement mené par l'UESL pour alimenter la réorganisation de l'organisme en 2016.

Question

Comment l'action de l'UESL sera-t-elle également prise en compte dans SPLS ?

L'UESL, désormais membre du comité de pilotage national, constate a priori un décalage fort de calendrier avec les autres acteurs du financement du logement social. L'organisme alimentera ce constat avec les états des lieux de pratiques de la programmation réalisés lors des diagnostics et formalisés dans les chartes de gestions PLS. Ces éléments alimenteront la réflexion autour de la réorganisation des CIL, prévue pour mi-2016. Afin d'étudier les besoins et proposer des solutions pour avancer la clôture de la programmation UESL, l'organisme indique avoir besoin du nom des correspondants régionaux de l'UESL - Action Logement déjà intégrés dans les instances régionales de pilotage de SPLS.

Points divers, prochaines étapes et conclusion

Cf. pages 28 et 29 du support du COPIL national